

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21MARS 2017

Le mardi 21 mars 2017, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 19h25 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, Mme Françoise RIVOIRE, M. Christophe GEOURJON, M. Bruno CHARLES, Mme Ivana PLAISANT, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI.

EXCUSES :

M. Richard BRUMM,
M. Jean-Yves SECHERESSE
Mme Anne-Sophie CONDEMINE
M. Thierry BRAILLARD
Mme Corinne IEHL
M. Kear Kun LO
M. Kader CHARNI
Mme Agnès MARION

POUVOIR A :

Mme AIT-MATEN
Mme PICOT
Mme UBALDI-CLARET

M. CHARLES

Mme PLAISANT

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 10 JANVIER 2017 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 – Emprunt du CCAS auprès de la CARSAT- Délégation Générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Cette première délibération concerne un emprunt du CCAS auprès de la CARSAT. Nous avons au CCAS une politique d'amélioration des conditions d'habitat dans nos résidences autonomes du CCAS.

Cet emprunt est relatif au financement d'un programme de rénovation de 39 logements en résidences autonomes, pour une durée de 20 ans.

Le programme de rénovation des 39 logements dans les résidences autonomes du CCAS dont l'établissement Jaurès, débutera au 1^{er} trimestre 2017.

Pour financer ces travaux, le CCAS sollicite un emprunt d'un montant de 212 558 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 697 100 euros - Opération : Acquisition en VEFA de 16 logements (12 logements PLUS et 4 logements PLAI), 50-54 rue Victor Lagrange à Lyon 7e - Direction Générale des Services - Direction des Finances 3 25832 -

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Si vous me le permettez Madame la Maire, je vais rapporter les trois prochains rapports ensemble et nous les voterons séparément.

La première garantie d'emprunt est à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 697 100 euros pour une opération : Acquisition en VEFA de 16 logements (12 logements PLUS et 4 logements PLAI), 50-54 rue Victor Lagrange à Lyon 7^e.

La deuxième garantie d'emprunt est sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM VILOGIA, un bailleur qui commence à prendre ses aises sur notre ville et nous en sommes fort aise, pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 978 938 euros pour une acquisition de 14 logements PLS à la SCI Gabriel Péri, 12 place Gabriel Péri à Lyon 7^e.

La troisième garantie est sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM BATIGERE Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 221 451 euros pour l'opération : Acquisition, amélioration de 10 logements (7 logements PLUS et 3 logements PLAI), 27 rue Pasteur à Lyon 7^e.

Toutes ces garanties d'emprunt permettent à la ville de Lyon, de bénéficier de 3% des réservations des surfaces sur les logements présentés.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ces trois rapports.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 978 938 euros - Opération : Acquisition de 14 logements PLS à la SCI Gabriel Péri, 12 place Gabriel Péri à Lyon 7e - Direction Générale des Services - Direction des Finances 4 25834 –

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 221 451 euros - Opération : Acquisition, amélioration de 10 logements (7 logements PLUS et 3 logements PLAI), 27 rue Pasteur à Lyon 7e - Direction Générale des Services - Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - Approbation du projet arrêté du Plan de Déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise 2017-2030. - Direction Déplacements Urbains.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Compte tenu de l'importance du dossier, permettez-moi de prendre quelques minutes pour en exposer les principales composantes.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est un outil de planification locale, définissant la stratégie en matière de mobilité.

Le SYTRAL, en tant qu'autorité organisatrice des transports, s'est vu confier le pilotage et l'élaboration du PDU par la Métropole de Lyon, dans le cadre d'une délégation de service public.

Le premier PDU de l'agglomération lyonnaise a été adopté en 1997 et le second en 2005.

L'un et l'autre ont contribué grandement à faire évoluer les pratiques de déplacements dans l'agglomération. C'est donc naturellement que l'élaboration du nouveau PDU, pour la période 2017/2030, s'appuiera sur le bilan des précédents.

La démarche du SYTRAL, volontariste et assignant au PDU une vocation d'inscrire l'agglomération dans une perspective de Développement Durable, s'appuie sur la dynamique partenariale existante et une large concertation avec les acteurs du territoire.

Le diagnostic réalisé au cours de cette démarche fait ressortir une grande diversité de secteurs géographiques de l'agglomération.

Ainsi les nombreux objectifs fixés visent à assurer un équilibre entre les besoins de mobilité dans chacun des secteurs, à assurer l'équité et la cohésion sociale. Il s'agit d'affirmer le droit à la ville pour tous, en offrant la possibilité pour chacun d'accéder aux territoires qui composent l'agglomération ceci, en lien avec l'amélioration de la santé publique et du cadre de vie, en privilégiant les modes alternatifs à la voiture utilisée en solo.

Le périmètre du projet porte sur les territoires de la Métropole de Lyon, de la Communauté de communes de l'Est lyonnais et des communes de Brindas, Chaponost, Grezieu la Varenne, Messimy, Sainte Concorce et Thurin.

Le PDU doit être compatible avec les orientations de la directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise, avec les orientations des SCOT de l'agglomération lyonnaise et de l'Ouest lyonnais, avec la planification régionale de l'inter modalité, le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de Rhône-Alpes, avec les objectifs fixés pour chaque polluant pour le plan de protection de l'atmosphère.

Quelques éléments de diagnostic : une agglomération dynamique, avec des fragilités à résorber notamment, une déconnexion croissante avec l'habitat et l'emploi et une exposition régulière de pollution atmosphérique importante avec plus de 250 000 habitants au centre de l'agglomération.

Un développement important des réseaux et services de mobilité depuis 15 ans, un réseau routier dense confronté à des problèmes de congestion et générateur de nuisances, un contexte institutionnel et financier favorable.

Stationnement et partage de l'espace public avec des politiques de stationnement qui interrogent la place de la voiture particulière sur l'espace public.

Des pratiques de mobilité aux évolutions encourageantes avec un recul de l'automobile qui se confirme avec une augmentation des transports collectifs et la marche. L'usage du vélo conforté ; en revanche le transport de marchandises est essentiellement routier.

Des problématiques hétérogènes selon les territoires : le secteur Centre, territoire de prédilection des modes actifs ; le secteur Est où l'usage de la voiture reste important ; le secteur Ouest où le ferroviaire est structurant, là où le réseau routier et son utilisation restent majeurs ; le secteur Nord où l'accessibilité est contrainte.

Quatre enjeux majeurs ont été identifiés : le cadre de vie et la santé publique, l'équité et la cohésion sociale, un système de mobilité au service d'une agglomération multipolaire et attractive avec un système de mobilité, pensé pour l'utilisateur et l'habitant.

Les objectifs liés à ces enjeux : atteindre en 2030 pour les déplacements réalisés sur le périmètre d'application du PDU : 35% de déplacements en voiture et deux-roues motorisés ; 35% de déplacements à pied ; 22% de déplacements en transports collectifs et 8% de déplacements en vélo.

Résorber les nuisances générées par la circulation automobile, notamment la pollution de l'air, le bruit pour améliorer l'espace public.

La réduction d'au moins 5% en 2030 des voitures particulières et des transports routiers de marchandises par rapport à 2015.

Objectifs : améliorer les conditions effectives d'accès à l'ensemble des services de mobilité, accompagner les publics les plus vulnérables dans leurs parcours de mobilité, offrir des services de mobilité adaptés aux besoins des habitants, assurer une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Objectifs : Susciter et accompagner les changements de comportement en faveur d'une mobilité durable, simplifier le vécu des habitants et permettre à chacun de s'approprier les diverses solutions existantes notamment, par renforcement des complémentarités, avec les acteurs privés impliqués dans les politiques de mobilité.

Un objectif : offrir un bouquet de services, articulant les systèmes traditionnels et les nouveaux services à la mobilité, accompagner le dynamisme économique de l'agglomération en intégrant le transport dans marchandises dans le système de mobilité aux différentes échelles des territoires en concevant un espace public à échelle humaine.

Le PDU constitue un document de planification définissant la stratégie en matière de mobilité, il se caractérise par un double horizon temporel : un horizon à moyen terme qui correspond à un horizon de programmation fine, un horizon prospectif à 2030.

Il y a 8 axes structurés : une mobilité sans couture, un espace public accueillant, des transports collectifs performants, une mobilité automobile régulée et raisonnée, susciter et accompagner le changement de comportements, favoriser l'accès à la mobilité pour tous, des transports de marchandises intégrés et les modalités de mise en œuvre et financement.

La ville de Lyon étant concernée par le secteur, les actions structurantes pour le PDU programmées d'ici 2022 : études de faisabilité de grand contournement de l'agglomération lyonnaise, le devenir de la partie urbaine des autoroutes A6/A7, des voiries réaménagées, la zone à faibles émissions, les projets d'aménagements des pôles d'échanges multimodaux, les transports collectifs performants et attractifs, le stationnement des cars en améliorant les dessertes et en rendant compétitif et attractif l'usage des modes actifs.

Les actions à programmer d'ici 2030 : développer le réseau de transports, une mobilité automobile raisonnée et régulée vers un partage de l'espace public plus équilibré et des services innovants de mobilité.

Outre l'évaluation au bout de 5 ans, obligatoire au titre du code des transports, un suivi régulier du plan d'actions sera assuré.

Cette évaluation permettra d'introduire les ajustements nécessaires dans la mise en œuvre du PDU, laquelle repose sur une dynamique partenariale ; le suivi sur le PDU du SYTRAL, fera l'objet d'une présentation annuelle au Comité de pilotage du PDU lui-même.

Si vous souhaitez approfondir des questions de la planification qui conditionne le devenir de notre agglomération en matière de mobilité, je vous invite à lire le document qui vous a été adressé par courrier électronique et je vous remercie d'approuver ces orientations.

M. GEOURJON : *Je voudrais faire quelques commentaires sur le projet de PDU qui nous est soumis pour avis dans le 7^e arrondissement.*

Comme l'indiquait Monsieur ACACIA, aujourd'hui, la mobilité est multimodale et nous sommes tous, en fonction des jours, utilisateurs des modes doux (vélo, marche à pied, transports en commun) et c'est une révolution du PDU d'intégrer cette vision multimodale.

J'ai cependant plusieurs regrets : le premier c'est que dans ce PDU, il n'y a pratiquement pas d'ambition au niveau des TER et nous sommes encore très loin d'avoir un réseau express métropolitain et pourtant, développer cette vision de réseau express métropolitain avec les TER, est la seule solution pour réduire le nombre de véhicules pénétrant quotidiennement dans Lyon. Il n'y a qu'à se placer sur l'avenue Tony Garnier, un matin vers 8 heures, y compris les jours de pics de pollution -je l'ai fait en restant 20 mn au carrefour pour regarder et compter les véhicules – on voit que 90% des véhicules ont un seul passager qui est le conducteur. Si on veut pouvoir réduire le nombre de véhicules pénétrant dans Lyon, il faut augmenter le nombre de passagers par véhicule ; cela passe par un partenariat beaucoup plus étroit et un projet ambitieux au niveau des TER pour arriver à un réseau express métropolitain lyonnais.

Ce n'est pratiquement pas évoqué dans le PDU, c'est une erreur surtout que l'on a une vision à 15 ans.

Mon deuxième regret c'est au sujet des voitures dans le cadre de domicile/travail ; il y a un seul passager, c'est le conducteur ; si on veut favoriser le covoiturage, il faut avoir ces domaines de compétences en direct et c'est une bizarrerie de Lyon que le PDU soit porté par le SYTRAL. Or toutes les compétences, hors transports en commun de Lyon, sont portées par la Métropole de Lyon, sur l'auto-partage, le covoiturage, les voiries, le stationnement.

Tous ces modes actifs et modes doux sont la compétence de la Métropole de Lyon alors que le législateur a voulu développer des autorités organisatrices de la mobilité urbaine avec une vision multimodale, à Lyon, on garde une vision fragmentée avec, d'un côté le SYTRAL pour les transports en commun et la Métropole sur tous les autres modes de déplacements et le PDU qui essaye de faire un lien avec tout le monde.

D'autres métropoles ont fait un choix inverse ; la métropole de Lille avait elle- aussi un syndicat métropolitain des transports et depuis 5 ans, ils ont fait le choix de dissoudre le syndicat et de transférer toutes les compétences transports, y compris les transports en commun, transports urbains, à la Métropole de Lille : c'est plus cohérent en termes de vision globale de la mobilité des déplacements à l'échelle d'un territoire.

Mon troisième regret concerne le fait que pour la deuxième année consécutive, la Métropole de Lyon va baisser la subvention qu'elle verse au SYTRAL ; je sais bien qu'il faut faire des économies et qu'il faut faire des efforts de gestion mais faire de la politique c'est faire des choix et il doit y avoir des secteurs qui bénéficient d'une augmentation et d'autres, qui sont plus impactés par des baisses de subventions.

Il y a des domaines qui ne sont pas une compétence prioritaire de la Métropole qui pourrait peut-être se retirer de certains dossiers.

Je pense que les déplacements, les transports urbains et en commun en particulier, devraient être une priorité de la Métropole et le montant de la subvention ne devrait pas baisser.

Enfin, je trouve regrettable que dans ce PDU qui se projette en 2030, le déclassement de l'A6/A7 soit seulement évoqué or c'est le gros dossier des 15 à 20 prochaines années et je pense que ça méritait un vrai plan d'action dans le PDU en articulation avec le déclassement de l'A6/A7, quitte à prendre quelques mois de retard dans l'adoption du PDU, ça me paraissait cohérent pour avoir une vision globale.

Un petit regret concernant le peu de place laissé à la logistique urbaine dans le PDU parce que le SYTRAL ne s'y intéresse pas beaucoup ; on revient sur mon regret de la fragmentation des compétences et des acteurs.

On a la chance, et j'avais fait une proposition dans ce sens- là il y a quelques années, d'avoir à Debourg, le Tram T1 qui traverse toutes les zones denses au niveau d'activités commerciales et économiques de Lyon – Confluence, Presqu'Ile, Part Dieu – ; c'était un très bon outil pour mettre en œuvre de la logistique urbaine avec des tramways fret. Cela existe dans certaines villes européennes, c'est en cours d'expérimentation à Saint Etienne avec la STAS et je pense que c'est une occasion ratée de n'avoir pas expérimenté ce dispositif -là qui permet de réduire significativement le nombre de camions dans le centre-ville.

Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai.

Mme DAGORNE : *Simplement une explication de vote pour dire que nous nous abstiendrons également sur ce dossier pour lequel il y aura des explications et débats au conseil municipal.*

M. CHARLES : *Comme le débat aura lieu au conseil municipal et a eu lieu à la Métropole, je ne vais pas reprendre tout le débat mais me contenter de faire quelques observations.*

Notre groupe approuve ce PDU car enfin il prévoit une diminution significative de la part modale de l'automobile alors même que la population augmente.

Ma première remarque, c'est la cohérence d'une nouvelle vision de la ville qui se traduit ici dans le PDU mais qui s'est traduit aussi dans le débat que l'on va avoir sur le Plan Local d'Urbanisme.

Une ville qui sort de la charte d'Athènes qui a prévalu au 20^e siècle, c'est-à-dire des quartiers monofonctionnels –un quartier où l'on habite, un quartier où l'on travaille, un quartier commercial et un quartier de loisirs – ça date de Le Corbusier, des années 30 et cette vision de la ville a détruit l'urbanité, les quartiers et la ville.

Le maire de Lyon Louis PRADEL, à l'époque, était allé à Los Angeles et avait vu les voitures ; en 1969, lorsqu'il était revenu, il voulait l'autoroute au centre ville et avait prévu de faire passer l'autoroute (axe Nord-Sud) sur les quais de Saône en faisant raser Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul et remonter aux 3 Renards par Vaise.

Régis NEYRET et André MALRAUX ont fait classer d'urgence le quartier Saint Jean, qui nous vaut d'être au Patrimoine de l'Humanité aujourd'hui, et on a creusé le tunnel de Fourvière, ne pouvant pas détruire Saint Jean.

C'est cette conception de la ville vers laquelle nous rompons au travers de ces différents documents PLU et PDU.

C'est une ville des courtes distances que l'on veut mettre en place, en premier lieu où les quartiers sont vivants et où l'on n'a pas besoin de se déplacer, où l'on trouve près de chez soi ce dont on a besoin.

C'est la fin des centres commerciaux périphériques et c'est une pluri centralité plutôt qu'une mono centralité de l'agglomération. C'est un vrai bouleversement dans la vision des villes.

Nous avons une ville – une amie disait : « si on avait autant de places pour les enfants que pour les automobiles ! La ville aurait un visage différent ; en ville, les voitures sont plus importantes que les enfants si on compte l'espace parcouru. »

Ce changement – j'aime bien entendre Monsieur GEOURJON mais moins son groupe Les Républicains, excusez-moi l'UDI à la Métropole. Aujourd'hui, j'aimerais bien que ses propos soient ceux du groupe UDI – j'entends des élus de Droite dire : « le vélo est un problème en ville ». Nous assistons depuis 1 an ou 2 à une explosion de cyclistes. L'année passée, nous avons eu plus 26% d'augmentation de vélos. Il y a eu au mois de janvier alors qu'il faisait moins 10° avec un vent du Nord, 3 à 4 000 vélos par jour sur le pont Lafayette.

Nous avons aujourd'hui une augmentation de l'usage du vélo et nous allons avoir les premiers conflits d'usages, si l'on n'accélère pas les aménagements vélos.

Si les vélos ne se sentent pas en sécurité, ils circulent sur les trottoirs et sont un danger pour les piétons.

Il faut, notamment dans notre arrondissement, accélérer les aménagements ; quand je suis arrivé dans le 7^e, j'ai voulu prendre mon vélo pour aller dans le 1^{er} arrondissement où j'habitais à l'époque ; j'ai vite posé mon vélo.

Aujourd'hui, c'est un plaisir de faire du vélo en ville, les choses ont changé mais ça ne suffit pas, il faut aller plus vite dans les questions de sécurité et stationnement, c'est crucial et comme l'usage du vélo devient le mode de déplacement urbain malin, je pense que cet accompagnement doit aller plus vite.

Il faut sans cesse avoir en tête : 60% des déplacements automobiles dans la Métropole, c'est valable aussi pour les autres métropoles de France et d'Europe, font moins de 3 km. Ne peut-on pas faire 3km à pied, en bus, en métro, en vélo ?

C'est pour les gens qui nous traitent d'ayatollahs en nous disant que nous voulons la suppression de la voiture. La voiture n'est pas un mode de transport adapté à la ville.

Dans cette perspective positive dont je salue le fait qu'elle soit cohérente avec une descente énergétique et climatique, compatible avec les objectifs de transition énergétique et climatique de l'agglomération, la question est : « est-ce que l'on va assez vite ? »

Je regrette plusieurs points : l'anneau des sciences car dépenser 3 milliards d'euros aujourd'hui dans un périphérique, dans un mouvement voirie/automobile, c'est totalement irrationnel. Je pense qu'il n'arrivera pas car on n'est pas prêts à dépenser 3 milliards d'euros.

Je regrette beaucoup l'absence de participation de la Région pour la cohérence entre les TER et le PDU. Au lieu d'avoir une politique coopérative pour articuler les trains et les bus, la Région nous inflige une nouvelle pénétrante automobiles avec l'A 45.

La Région nous inflige une politique qui pénalise les transports en commun et augmente les pénétrantes automobiles en ville.

La Région a aujourd'hui une politique irresponsable et contradictoire avec notre PDU.

Enfin, je regrette mais c'est un dossier récurrent, j'espère qu'il aboutira : la via rhona n'existe pas encore donc nous avons des aménagements et une continuité à construire pour le vélo.

Nous voterons, malgré l'anneau des sciences qui est inscrit, ce PDU car il va dans le bon sens et je ne suis pas très inquiet pour l'anneau des sciences. Un journal a titré « depuis 2001 on le promet !! » Je pense qu'il va être promis encore longtemps et tant mieux !

Mme PEILLON : *Je vais être rapide car certaines choses ont été dites. Je voudrais rappeler que le SYTRAL est allé bien au-delà des obligations légales en matière de concertation sur le PDU. Il a vraiment mis tout le monde autour de la table dans un certain nombre de groupes de travail, sous différentes formes. Loïc GRABER a suivi ça de près.*

Nous avons eu un certain nombre de façons de concerter assez innovantes ; on a aussi mis autour de la table, toutes les collectivités partenaires, les 73 communes, la Métropole, la Région, le Département, tous ceux qui voulaient participer et je ne trahirai pas un secret en disant que la Région n'a pas été la collectivité la plus active sur ce travail autour du PDU.

Je rejoins votre propos Monsieur GEOURJON sur la question des TER ; je rappelle quand même que le PDU intègre la plupart des initiatives sans préjuger du mode puisque ce n'est pas au SYTRAL de prédéterminer le mode et au sujet de ces lignes, le président de la Métropole a écrit au président de la Région le 13 décembre dernier ; à ma connaissance, il n'a pas eu de réponse pour l'instant.

Nous suivrons avec attention l'avis et le débat de la Région sur ce PDU.

Je voudrais rappeler quelques questions de gouvernance car on aurait vite fait d'avoir une vision un peu lyonnaise des choses car le SYTRAL ce n'est pas juste la Métropole de Lyon, c'est le Département du Rhône, c'est la Métropole mais c'est aussi la communauté de communes de l'Est lyonnais, l'agglomération de Villefranche sur Saône et les 6 communes de l'ouest lyonnais dont a parlé Eddy ACACIA.

Le PDU c'est 73 communes : la Métropole, la CCEL et les 6 communes.

On ne peut pas réfléchir en termes de gouvernance des institutions en se plaçant seulement du point de vue de lyonnais membres de la Métropole de Lyon. C'est bien tout le sens aujourd'hui du SYTRAL tel qu'il existe ; il y a des évolutions à venir avec la loi NOTRE au 1^{er} septembre.

Il est possible que la Région intègre le SYTRAL dans le cadre des transports interurbains qui sont aujourd'hui, de la compétence du Département.

Néanmoins on ne doit pas oublier cette complexité institutionnelle en raisonnant uniquement de manière lyono-lyonnaise.

Pour l'A6/A7, tous les élus, tous groupes politiques confondus qui ont travaillé à l'élaboration de ce PDU ne vous rejoindront pas, Monsieur GEOURJON, sur l'absence d'intégration de ce projet d'éloigner les sites de transit de l'agglomération puisqu'au contraire, les choses ont été intégrées.

Je vous accorde qu'en termes de calendrier, l'adoption du décret s'est passée la même semaine que le vote du SYTRAL pour ce projet du PDU. Nous l'avons intégré très tôt ainsi que l'anneau des sciences puisque c'était évidemment des projets déterminants qui modifiaient complètement le visage, à l'horizon 2030, de notre agglomération et même au-delà du périmètre du PDU et je n'oublie pas non plus la clause de revoyure dont a parlé Eddy ACACIA à l'horizon 2022, qui permettra d'éventuels ajustements qui permettront d'aller plus loin sur cette prise en compte de ces modifications majeures de notre façon de penser la ville et la mobilité.

Nous sommes très fiers d'assumer une ambition de 4%, c'est une augmentation assez énorme de la part modale des modes actifs. C'est ambitieux mais on en a les moyens dans nos politiques au niveau de la ville et au-delà de la Métropole.

Ce sont des choses sur lesquelles nous avons été pionniers dans le 7^e arrondissement, notamment avec Françoise RIVOIRE et Eddy ACACIA en lançant le plan de modes doux qui s'appelle maintenant le plan modes actifs.

Avec un certain nombre d'associations qui sont dans la salle et avec qui nous avons travaillé, nous sommes un des seuls territoires à avoir avancé aussi vite sur ces questions, à avoir pris autant de linéaires et de stationnements vélos là où le 7^e avait beaucoup de retard.

Nous pouvons collectivement être fiers du travail accompli dans le 7^e arrondissement.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

6 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Direction de l'Enfance.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance.

Ces conventions entre la ville de Lyon et ces associations sont prévues pour une durée de 3 ans.

Notre arrondissement est concerné par 2 structures : l'association de la Mutualité Française du Rhône avec la crèche Grain d'orge – montant de la subvention pour la première tranche : 288 000 euros. Pous7 Relais d'assistantes maternelles dont l'association est la Mutuelle Petite Enfance – montant de la subvention pour la première tranche : 44 000 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés dans les bâtiments J et K au sein de l'Ilot Rognon, 102 rue de Marseille à Lyon 7e, au profit de l'association Opéra National de Lyon EI 07075. - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport est un grand classique, il s'agit de l'Opéra de Lyon et d'une mise à disposition de locaux qui sont les bâtiments J et K situés au sein de l'Îlot Rognon, rue de Marseille. Cette convention date de 1993 ; il s'agit pour 3 ans reconductibles de mettre à disposition de l'Opéra de Lyon, ces locaux pour y stocker du matériel qui servira à la répétition et le développement de ses missions.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations (Regard Sud, Zone Bis, MJC Confluence) pour un montant total de 30 000 euros sur l'enveloppe FIMA (Fonds d'Intervention Musiques Actuelles) et FIC (Fonds d'Intervention Culturelle) - Approbation d'une convention d'application - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport concerne les musiques actuelles et le cinéma. Il n'y a pas d'association du 7^e arrondissement mais ZONE BIS situé dans le 4^e arrondissement organise son festival du cinéma alternatif dans les locaux du Comoedia et, l'ensemble des actions dans le domaine de la démonstration, de l'hébergement se déroule dans le 7^e arrondissement dans les quartiers Jean Macé et Guillotière.

Il s'agit d'un soutien d'un montant de 8 000 euros, la reconduction du soutien des années antérieures.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association "Les Canuts des Canits", pour l'organisation du "Gypsy Lyon Festival", du 18 au 21 mai 2017. - Direction des Événements et Animations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : L'association « les Canuts des Canits » située dans le 4^e arrondissement organisera un festival du cinéma sur la culture tzigane en partenariat avec le cinéma Comoedia dans notre arrondissement, également des concerts de musique actuelle avec de la guitare.

Régulièrement en commission culture, nous demandons à ce que soit pris en compte le fait que les canuts sont également représentatifs du 7^e arrondissement étant donné que la deuxième révolte des canuts s'est passée principalement à la Guillotière. On en entend parler surtout de la Croix-Rousse alors qu'ils existaient notablement dans le Nord de notre arrondissement et dans la partie 3^e de la Guillotière. C'est une demande que je fais régulièrement au nom de notre équipe.

Nous proposons une subvention de 4 000 euros pour cette association.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association "AOA Production", pour l'organisation du festival "Les Intergalactiques", du 21 au 30 avril 2017. - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : L'association « AOA Production » est active dans notre arrondissement, sa présidente s'est exprimée tout à l'heure lors du CICA.

Cette association organise différentes manifestations comme du cinéma alternatif ou autour de la fantaisie.

Vous avez le résumé de toutes leurs manifestations à venir : la parade des Zombies où vous pourrez vous déguiser pour aller vous promener dans les rues de Lyon. Les 48 heures des nanars vous permettront de regarder des chefs d'œuvre intemporels.

Le salon du livre, le salon de la science fiction, le marathon du court métrage, etc. font partie de leurs manifestations.

Cette association fait énormément de choses dans notre arrondissement, avec peu de moyens et je vous propose de leur accorder un soutien public de 3 000 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association "Jazz à cours et à jardins", pour l'organisation du festival "Jazz à cours et à jardins", du 1er au 4 juin et du 8 au 11 juin 2017. Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : L'association « Jazz à cours et à Jardins » organise un festival du 1^{er} au 4 juin et du 8 au 11 juin 2017.

Ce festival se passe dans différents quartiers de Lyon.

C'est une subvention de 2 000 euros qui est attribuée à cette association.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon / Musée Henri Malartre et l'Association Notre Dame des Sans Abris - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport concerne la politique de solidarité menée par la ville de Lyon ; c'est le Foyer de l'association Notre Dame des Sans Abris qui est un lieu historique de la Guillotière dans le 7^e arrondissement, un lieu de solidarité que connaît bien Zorah AIT-MATEN qui a l'occasion très régulièrement de travailler avec eux.

Il s'agit là de l'approbation d'une convention afin de faire découvrir les musées à des bénéficiaires des services du foyer NDSA. Le foyer s'engage à mettre à disposition des membres de son association pour l'encadrement d'un atelier vélos, de travailler sur l'exposition de certains de ces cycles avec le Musée Henri Malartre qui conserve une collection d'une cinquantaine de cycles de 1820 à 1970.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme LA MAIRE : *Plus simplement, cette convention propose 8 jours ½ de découverte du musée Henri Malartre avec des échanges et des animations pour le foyer NDSA sur le thème du cycle. Le travail sur l'atelier vélo se fait avec les expositions du musée Malartre.*

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - Attribution de subventions de fonctionnement à sept associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 163 000 euros - Enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation de conventions cadre - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit de subventions de fonctionnement à différentes associations de l'Art Visuel.

Le 7^e arrondissement est concerné par : l'association Roger Tator, lieu consacré au design et à l'art contemporain.

La Factatory est occupée par des créateurs de modules installés derrière la gare Jean Macé.

La galerie Roger Tator renouera avec sa vocation de lieu relai design en participant à nouveau à la Biennale du design de Saint Etienne, également à la Biennale d'Art Contemporain de Lyon en invitant des artistes plasticiens, dans et hors les murs, au sein du programme Résonance et pour la toute première fois au sein de Vétuda.

La subvention demandée est de 23 000 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Cité Scolaire Internationale - Implantation d'un bâtiment modulaire - 2 place de Montréal à Lyon 7e - Opération n° 07223001 - Adaptation du montant de l'opération et modification de l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 - Programme 00006 – Direction de la Construction.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Je vous prie tout d'abord d'excuser mon retard à ce conseil mais j'étais retenu par un conseil d'école à la Guillotière.

Ce premier rapport concerne le projet d'extension de la Cité Scolaire Internationale que j'ai présenté lors du dernier conseil d'arrondissement.

Il s'agit ici de notifier une diminution du montant des travaux nécessaires à cette extension puisque, nous passons de 3 850 000 euros à 3 050 000 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

M. GEOURJON : *Comme on se plaint quand les budgets ne sont pas respectés là, je me réjouis de voir que les estimations ont été tenues et que l'on a même pu faire des économies dans la réalisation de cette classe provisoire.*

J'ai malgré tout un regret ; nous allons avoir plus de classes modulaires que de classes en dur dans l'arrondissement, si nous continuons à ce rythme -là.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - Périmètres scolaires - Direction de l'Education.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Nous avons l'habitude de nous positionner sur la question des périmètres scolaires au sein de ce conseil d'arrondissement.

Ce rapport est une réponse à la dynamique démographique qu'on observe au sein de notre ville et à la volonté de gérer au mieux les effectifs scolaires.

Dans notre arrondissement, nous avons ajusté les périmètres scolaires en octobre dernier ; ces changements ont fait l'objet de réunions publiques d'information et d'échanges, ici même à la mairie, auxquelles nous avons invité les différentes communautés éducatives.

Le résultat de ce travail à l'échelle de l'arrondissement est disponible ici à la mairie au niveau du service scolaire.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Nous allons voter ce rapport mais je profite de celui-ci pour regretter – notre groupe a posé la question en commission – que le rapport sur les demandes de dérogations ne soit pas soumis au conseil d'arrondissement.*

Il existe un second rapport sur les dérogations scolaires qui sont le sujet sur lequel on est souvent interpellé et je pense que c'est pareil dans les autres arrondissements.

Je regrette, pour des raisons que l'on n'a pas pu nous expliquer, qu'un rapport sur les dérogations qui échoit à l'adjoint, n'est jamais présenté en conseil d'arrondissement, dans son principe et c'est regrettable.

C'est l'occasion aussi de dire que nous n'avons pas toujours d'explications très claires sur ce qui passe ou ne passe pas en arrondissement en application de la loi PML. Depuis de nombreuses années, il y a des points obscurs alors que l'on touche le même dossier car qui dit périmètres scolaires dit dérogations.

Mme LA MAIRE : *Je vous suggère de poser cette question au conseil municipal.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit du dossier Les lions du Sport que vous connaissez bien.

Sont concernés : les Archers du Lugdunum VII pour 500 euros – Le Moto club de Lyon pour 500 euros - le secteur bouliste Rive Gauche du Rhône 1 000 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association Tigre, pour l'organisation de l'étape lyonnaise des Fitdays MGEN, le 17 mai 2017 - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association Tigre, pour l'organisation de l'étape lyonnaise des Fitdays MGEN, le 17 mai 2017.

Le « Fitdays » triathlon pour tous est un événement de prévention santé par le sport, qui va se dérouler du 13 mai au 12 juillet 2017 dans 35 étapes en France, dont une aura lieu au parc de Gerland.

Un village sportif et citoyen sera proposé durant cette journée, basé sur différents ateliers pédagogiques qui traiteront de la nutrition, la sécurité routière, le tri des déchets, les gestes qui sauvent, la prévention des risques scolaires ainsi que du droit des enfants.

L'association sollicite une subvention de 4 200 euros avec un budget prévisionnel de 32 944 euros.

La subvention allouée est de 2 500 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association "Les Lions du 8e", pour l'organisation de la première manche du Championnat de France de tir à l'arc, du 7 au 9 juillet 2017. Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association "Les Lions du 8e", pour l'organisation de la première manche du Championnat de France de tir à l'arc, du 7 au 9 juillet 2017 au parc de Gerland.

Cette compétition réunira l'élite nationale des archers et l'association attend 1 500 spectateurs sur les 3 jours.

La Fédération Française de tir à l'arc, le Comité Régional Rhône Alpes de tir à l'arc, le Comité Départemental de tir à l'arc seront également présents ainsi que d'autres clubs de tir à l'arc de la Métropole.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 2 500 euros avec un budget prévisionnel de 17 000 euros.

Je vous propose d'allouer une subvention de 2 000 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 - Lyon 1er, 2e, 4e, 5e, 6e et 7e - Acquisition et installation d'aires de fitness de plein air accessibles au grand public dans le cadre de parcours urbains sportifs et patrimoniaux – Opération 60046567, programme 00004 - Autorisation de solliciter des financements auprès du CNDS et de la Région - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'acquisition et installation d'aires de fitness de plein air accessibles au grand public dans le cadre de parcours urbains sportifs et patrimoniaux.

La Délégation aux Sports travaille à la réalisation de parcours sport/santé/découverte du patrimoine lyonnais.

La ville de Lyon souhaite sur ce mandat, faciliter la pratique des exercices sportifs en installant des agrès accessibles librement et en permanence aux lyonnais, quels que soient leurs habitudes et leurs niveaux de pratique.

Ces parcours notamment téléchargeables au moyens d'un Smartphone, guideront l'utilisateur jusqu'au départ de la boucle. Cette application, développée par un prestataire pour la ville de Lyon sera téléchargeable gratuitement.

Ces parcours pourront être utilisés selon les besoins des usagers ; de la simple balade familiale au trail urbain sportif.

Ce projet se développera sur 4 années de 2017 à 2020, au rythme de 4 itinéraires nouveaux par an et seront adaptés également aux personnes en situation de handicap.

Ce projet est mené en partenariat avec la Direction des Espaces Verts, la ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Athlétisme et le musée Gadagne.

Une enveloppe de 98 500 euros a été affectée pour la première période 2017 pour le financement et l'implantation de différents agrès.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

M. GEOURJON : *Juste une question : est-ce que la ville de Lyon contribue financièrement au développement de l'application sur Smartphone ? Ce n'est pas clair dans le rapport.*

Mme UBALDI-CLARET : *Je sais qu'elle travaille à la « fabrication » de cette application.*

M. GEOURJON : *Savez-vous si ces données sur les aires fitness sont disponibles en Open Data car je pense que ce sont des applications qui peuvent être développées par des start-ups ou des associations lyonnaises sans forcément que la ville contribue financièrement au développement d'un tel outil. Ce n'est pas précisé.*

Mme UBALDI-CLARET : *Je peux me renseigner de mon côté et vous apporter les éléments la prochaine fois.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20 - Lyon 7e - Mise à disposition par la Métropole au profit de la ville de Lyon, d'un tènement immobilier situé dans le Parc Sergent Blandan sis 37 rue du Repos, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif - EI 07277 - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport porte sur la régularisation de la mise à disposition d'un bâtiment du parc Blandan, en l'occurrence le bâtiment n° 13 plus connu sous le nom de Poudrière.

Ce bâtiment bénéficie depuis 2014, d'une convention d'occupation temporaire et non pas d'un bail emphytéotique administratif au même titre que les autres bâtiments utilisés par la ville de Lyon et, en particulier par la Direction des Espaces Verts.

Il est souhaité par la Direction des Espaces Verts, une régularisation de cette situation puisque ce bâtiment est utilisé pour le stockage de leur activité et cette délibération a pour vocation d'approuver le bail emphytéotique portant sur ce bâtiment n° 13, sur la parcelle sur laquelle il est situé à savoir la parcelle BI 154 pour une surface de 592 m² et de la parcelle attenante de 873 m².

Ce bail se cadra sur ceux déjà signés pour les autres bâtiments par la ville de Lyon, pour les Espaces Verts, à savoir une durée de 23 ans et une redevance annuelle de 3 700 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - Lyon 7e - Acquisition à titre onéreux du tènement immobilier sis angle boulevard Yves Farge et rue Pré Gaudry nécessaire à la réalisation du groupe scolaire de la ZAC des Girondins, auprès de la SERL et de la Métropole de Lyon - EI 07305 - Numéros inventaire 07305T001-01 - 07305T02-01 - Opération 07305002 Lancement et affectation complémentaire d'une partie de IAP 2015-4 "ZAC des Girondins, création d'un GS", programme 00006. - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport concerne un projet que nous connaissons bien et que nous soutenons bien évidemment, c'est celui de la construction du futur groupe scolaire des Girondins.

Nous avons déjà passé un certain nombre de délibérations au sein de cette instance et au conseil municipal.

Là, il s'agit de valider l'acquisition du terrain qui verra la construction de ce groupe scolaire ; cette acquisition se fait auprès de la SERL qui est l'aménageur de la ZAC des Girondins pour un terrain de 4 628 m² auquel s'ajoute un petit morceau de terrain de 412 m² appartenant à la Métropole puisqu'il s'est avéré pendant les études techniques que l'assiette initialement prévue n'était pas suffisante et donc pour porter l'ensemble du tènement à 5 040 m².

En termes de financement, l'acquisition porte uniquement sur les 8/18^e c'est un peu technique mais dans le cadre de la ZAC une grande partie des équipements publics sont pris en charge par la ZAC en l'occurrence 10/18^e sont financés par la ZAC et le reste, les 8/18^e qui correspondent au nombre de classes créées, sont pris en charge par la ville de Lyon ce qui représente un montant total de 1 526 000 euros.

Le calendrier des travaux de ce groupe scolaire est le suivant : la première partie de la consultation dans le cadre d'une opération globale de conception, construction et exploitation, c'est un marché spécifique qui est passé pour ce groupe scolaire ainsi que celui du 8^e arrondissement, a eu lieu ; trois équipes ont été retenues.

Ces trois équipes rendent actuellement l'offre qui sera analysée puis passera devant le jury d'appels d'offres en juin. La volonté est de déposer un permis de construire au plus tard à la rentrée pour que celui-ci soit purgé et que les travaux puissent démarrer au début 2018 avec 16 à 18 mois de chantier. La livraison est prévue mi-2019, impérativement avant la rentrée de 2019.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - Lyon 7e - Acquisition à titre onéreux par la ville de Lyon d'un tènement immobilier bâti situé 5 impasse des chalets auprès des époux Dumora - EI 07168 - Numéros inventaire 07168 B - 001 07168 T 002-01 - Opération 07168001 Lancement et affectation d'une partie de IAP 2015 -1 "aménagements groupes scolaires 2015-2020", programme 00006. - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Peut-être un élément de réponse à l'intervention tout à l'heure de Monsieur GEOURJON sur les constructions modulaires.

Notre volonté est d'anticiper à la fois les besoins en groupes scolaires supplémentaires mais aussi les tènements nécessaires pour réaliser ces groupes et c'est bien l'objet de cette délibération, puisqu'elle porte sur l'acquisition d'un petit morceau de terrain de 153 m² mais c'est une parcelle un peu stratégique qui peut permettre l'implantation d'un futur groupe scolaire qui sera construit sur le mandat suivant.

Ce groupe scolaire sera localisé sur le secteur « impasse des Chalets » car mitoyennement à cette maison, sont situés d'autres locaux, aujourd'hui occupés par le stockage de l'Opéra de Lyon et du musée d'Art Contemporain. Ces stockages sont progressivement vidés et seront vides dans quelques semaines, ainsi que les anciens bureaux des contraventions de Lyon qui étaient gérés là et bien évidemment le secteur des salles municipales transférées dont Madame la Maire a parlé tout à l'heure.

Il s'agit d'une acquisition foncière de ce tènement de 153 m² au prix de 440 000 euros ; nous passerons en conseil d'arrondissement, en conseil municipal ainsi qu'en conseil métropolitain dans quelques semaines, juste avant l'été, la convention du projet urbain partenarial dans laquelle s'inscrit ce projet en partie financé par un projet urbain partenarial. Il comprendra 240 logements, de l'activité économique notamment artisanale, des espaces publics, de nouvelles voiries et un groupe scolaire.

Ces projets s'échelonnent pour la 1^{ère} partie entre 2017 et 2022/2023 sur la fin des dernières livraisons.

Nous avons aujourd'hui sur ce secteur un équipement qui accueille 3 salles transférées à la mairie du 7^e pour les associations et ces salles seront relocalisées pour qu'il n'y ait pas une rupture de l'offre, avant la démolition et la construction de ce groupe scolaire.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - Lyon 7e - Acquisition de la parcelle cadastrée BX 56 sise 21 rue Georges Gouy - EI 07119 - Numéro inventaire 07119T002-01 Opération 07119002 Lancement et affectation d'une partie de IAP 2015-1 "Acquisitions foncières 2015-2020", programme 00020. - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit encore d'une acquisition foncière qui permet de régler une situation qui malheureusement s'était dégradée sur le secteur îlot de l'Effort.

En 2008, ce secteur autour de l'îlot de l'Effort avait bénéficié d'une opération importante de valorisation par la réalisation d'une fresque urbaine, la fresque Diego RIVERA.

Il s'est avéré qu'entre 2008 et 2015, plusieurs dégradations ont été observées sur cette fresque, en particulier sur le mur au fond de cette parcelle, qui faisait une délimitation matérielle entre le parvis et la partie du jardin qui était derrière.

Il a été décidé avec un important travail de dialogues, d'échanges avec les habitants, avec la Cité de la Création, avec la SACVL et un certain nombre de médiateurs et d'animateurs sur ce secteur, de démolir ce mur pour rouvrir le parvis et redonner à voir le jardin de l'îlot de l'Effort.

Cette démolition a eu lieu, elle a été prise en charge par la SACVL qui a également remis en état le parvis.

Il était important que la parcelle sur laquelle était ce mur, revienne dans le domaine de la ville de Lyon puisqu'elle était toujours propriété de la SACVL ; c'est ce qui a eu lieu ces derniers mois, donc une parcelle de 399 m² est donc cédée de la SACVL à la ville de Lyon pour un montant de 29 925 euros HT.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 - Lyon 7e - Convention de mise à disposition et de gestion du stade de Gerland conclue entre la SASP Lou Rugby et la ville de Lyon EI 07 031 - 07 030 - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport me permet de reparler du stade de Gerland et de sa piscine aussi puisque, nous profitons d'une convention d'application qui permet de concrétiser et de mieux définir les modalités de gestion entre ce qui reste du domaine de la ville de Lyon et qui devient domaine du LOU Rugby pour la gestion d'un certain nombre d'équipements dans l'emprise du stade de Gerland.

Cette convention d'application concrète touche à l'exploitation technique du site, au partage des responsabilités, aux questions de fonctionnement.

Cette convention permet de bien définir le rôle de chacun dans ces aspects.

Pourquoi cette convention arrive maintenant et pourquoi elle n'a pas été anticipée plus tôt ?

Il a fallu entre le moment où le bail emphytéotique avec le LOU a été signé et aujourd'hui, un certain temps pour poser des compteurs pour séparer les réseaux d'eau ou électriques et surtout régler une problématique importante qui est celle du chauffage puisque le stade de Gerland est alimenté par la même conduite qui alimente le Palais des Sports. Il a fallu trouver des solutions techniques avec des sous-stations de comptage pour bien définir la part de chacun et qu'il n'y ait pas de difficultés. Cela a pris un peu de temps pour définir cette convention d'application.

On profite de cette convention pour régulariser un certain nombre de choses en termes de mise à disposition, c'est le cas du Centre Technique du Sport qui était prévu dans le bail emphytéotique initial, c'est aussi le cas de la piscine puisque depuis la signature du bail, le maire de Lyon a annoncé le prolongement de son activité ; c'est acté dans cette délibération jusqu'au 31/12/2019.

N'était pas prévue dans le bail initial, la question des vestiaires, des terrains de tennis et du terrain annexe, donc pistes d'athlétisme. Cette délibération permet de régulariser cette situation.

Je vais vous dire où l'on en est aujourd'hui par rapport à la piscine car je sais que c'est une attente forte des habitants de Gerland et du 7^e arrondissement.

Le travail est conduit en étroite collaboration avec Yann CUCHERAT qui suit ce dossier de très près. Le maire de Lyon a annoncé sa volonté d'avoir un montage opérationnel de cet équipement en s'appuyant sur le secteur privé.

Tout le travail conduit depuis l'été dernier, activement conduit actuellement, est de trouver le meilleur montage financier avec un portage privé mais aussi une part revenant à la collectivité.

C'est à la fois un montage juridique mais aussi financier et foncier avec la question du terrain. Je tiens à préciser que plusieurs options sont étudiées sur la localisation de cet équipement mais qu'aucun choix n'a encore été arrêté puisque l'ensemble des aspects sont liés. Dans l'objectif de la collectivité, il faut que ce futur équipement réponde à ses besoins ; le premier c'est les besoins scolaires toute l'année avec un bassin couvert et répondre aux besoins de la population locale hors plages scolaires et pendant les vacances scolaires et en particulier l'été.

En deuxième point, la politique tarifaire sur laquelle la ville de Lyon est très attentive, toujours maintenir la gratuité des créneaux mis en place pour les écoles et avoir une tarification adaptée pour les autres usages notamment pour les Lyonnais qui utiliseraient cette piscine.

Différents montages sont étudiés avec les services concernés, les sports, le service juridique et immobilier, le service urbanisme, en attendant de définir le meilleur montage qui sera présenté par le maire de Lyon en temps et en heure.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Merci Monsieur GRABER pour ces explications détaillées, je m'étonne quand même que vous ne soyez pas allé jusqu'au bout de la délibération pour signaler qu'une partie de la convention était à titre gratuit, la mise à disposition mais qu'il y avait aussi une partie onéreuse dans la mesure où*

l'on va déboursier 78 000 euros de la part de la Ville pour des équipements qui étaient à la Ville : nous allons payer pour des équipements que nous avons remis il y a 6 mois.

C'est dommage de ne pas l'avoir relevé, c'est presque choquant et si les choses avaient été anticipées à l'avance, on aurait peut-être pu prévoir autre chose plus logique en termes d'utilisation des fonds publics.

Nous allons voter ce rapport, nous avons suffisamment travaillé pour cette piscine qui devait fermer et qui, finalement va rouvrir. Elle est dans la partie « mise à disposition gratuite » mais de voir que l'on va déboursier de l'argent public pour l'utilisation d'un bâtiment qui était ville de Lyon avant cette convention me semble quelque chose de trop rapide, comme d'habitude dans un certain nombre de prises de décisions sur lesquels on revient car finalement on a besoin de ces bâtiments.

M. GEOURJON : *Je vais dans le sens de ce qu'a dit Laure DAGORNE car cette redevance de 78 830 euros pour 6 mois d'usage de 4 terrains de tennis, un terrain annexe et des vestiaires annexes qui sont, pour les avoir fréquentés, dans un état de vétusté avancé, c'est scandaleux.*

D'autant plus que la redevance du LOU pour la mise à disposition des 15 ha du tènement y compris le stade de Gerland, est de seulement 300 000 euros par an.

D'un côté la ville de Lyon met à disposition au LOU 15 ha et un stade pour 300 000 euros par an et, de l'autre côté la ville de Lyon va avoir la jouissance de 4 terrains de tennis dont la surface mériterait une rénovation profonde d'un terrain annexe de foot dont la surface est elle aussi vétuste et les vestiaires délabrés, pour 78 830 euros pour 6 mois.

Il y a un problème d'évaluation de la valeur des biens ; je ne pense pas que ce soit France Domaine qui ait fait ça ou alors, il faudra demander au prochain président de la République de réformer France Domaine.

Je voterai cette convention car on voit enfin la mise en œuvre concrète de l'engagement qu'avait pris Gérard COLLOMB, de conserver la piscine de Gerland ouverte jusqu'à la livraison du nouvel équipement nautique qui devrait être livré à l'automne 2019 puisque la convention pour la piscine prendra fin en décembre 2019.

Dans ce conseil et en particulier les élus de l'opposition, nous sommes nombreux à nous être mobilisés pour que le 7^e arrondissement et Lyon ne perdent pas une piscine ; nous sommes heureux de voir que les choses avancent dans le bon sens. Je voterai ce rapport bien évidemment.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25 - Régularisation d'un changement de dénomination : "Rue Yves Farge" en "Boulevard Yves Farge" à Lyon 7e - Direction Déplacements Urbains.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Vous avez un rectificatif sur vos tables pour corriger le prénom de Monsieur VARILLE en Mathieu et non Michel comme indiqué dans le rapport.

Il s'agit d'un changement de dénomination de la rue Yves Farge en boulevard Yves Farge.

Le boulevard Yves Farge sur le 7^e arrondissement s'étend de la rue Raoul Servant au Nord à la rue Mathieu Varille au Sud.

On s'est aperçu que si la rue Yves Farge a bien été dénommée, de la rue Raoul Servant à la rue Victor Lagrange, par délibération du conseil municipal du 25 mars 1957, puis modifiée par délibération du conseil municipal du 18 janvier 1965, il n'existe aucune délibération arrêtant le changement de la dénomination de « rue » à « boulevard », ainsi que son prolongement jusqu'à la rue Mathieu Varille.

Après des recherches aux archives municipales de Lyon, il s'est avéré nécessaire et indispensable de régulariser cette dénomination.

Je ne rappellerai pas qui est Yves Farge car tout le monde le connaît bien.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26 - Demande d'autorisation présentée par la société ELM en vue d'exploiter une centrale de production d'énergie dite, chaufferie Surville, sise rue Saint Jean de Dieu à Lyon 7^e – Direction de l'Ecologie Urbaine.

Rapporteur : Bruno CHARLES

M. CHARLES : Il s'agit d'une demande d'autorisation présentée par la société ELM en vue d'exploiter une centrale de production d'énergie dite, chaufferie Surville, sise rue Saint Jean de Dieu à Lyon 7^e.

La société ELM est une filiale de la société Dalkia qui exploite le réseau de chaleur Lyon, Villeurbanne et Bron. C'est dans le cadre de la relance du réseau de chaleur Lyon, Villeurbanne et Bron, que cette chaufferie est construite.

Société dédiée puisque, dans le passé, nous avons eu quelques difficultés à avoir les comptes précis de la délégation du service public et du réseau de chaleur de Lyon ; aujourd'hui il est exigé par la Métropole d'avoir une société spécifique dédiée même filiale d'un groupe pour avoir des comptes exacts pour pouvoir répondre aux habitants pour évaluer le coût de leur chauffage.

Cette chaufferie qui va avoir 3 fours biomasse au bois et 3 chaudières de Gaz Naturel et une au fioul, participent au réseau de chaleur qui lui-même participe au plan climat et de la lutte contre la précarité énergétique.

Plan climat parce que si on veut atteindre nos objectifs en augmentation de la consommation d'énergie renouvelable, le bois compte énormément dans l'atteinte de nos objectifs, il n'y aura pas que le solaire, l'éolien n'est pas dans le Grand Lyon, avec des critères de provenance c'est-à-dire qu'il est marqué dans le marché que le bois ne doit pas venir de plus de 80 km. Il y a eu des chaufferies alimentées par du bois de provenance de Pologne, à Pierrelatte pour ne pas les nommer.

Lutte contre la précarité énergétique parce qu'aujourd'hui nous avons 7 millions de personnes en France qui sont en situation de précarité énergétique et que le mix énergétique permettra de garantir un prix accessible et que l'on continuera d'être accessible pour la majorité des habitants.

A la fois un outil écologique sur l'atteinte des objectifs climatiques et un outil social qui permettra de garantir l'accès à l'énergie et à la chaleur et pouvoir se chauffer l'hiver.

La relance du réseau de chaleur Lyon, Villeurbanne et Bron est la plus grosse opération de relance d'un réseau de chaleur en France. En complément, il y a la création d'une chaufferie qui est une installation industrielle importante.

En 2018, il y aura la mise en œuvre de 2 fours à biomasse et de 2 fours au gaz et fioul et, en 2024 se rajouteront 1 four à biomasse et 2 fours au gaz et fioul.

Les risques ont été examinés, la pollution de l'air avec la combustion du bois avec des microparticules, avec un bilan CO2 favorable.

La combustion du bois émet du CO2 et dans la mesure où en France la forêt augmente, on considère que le CO2 capté par la forêt est plus important que celui que l'on émet. Tant que la forêt augmente, le bois compte 0 pour les gaz à effet de serre. Par contre, ça émet des particules et c'est pour ça qu'il y a une double combustion au gaz car en cas de pics de pollution, il y a une relance au gaz car ça évite les particules, au moment où il y a des inversions thermiques qui fait que la pollution ne se dissipe pas sur place.

Les dangers ont été examinés surtout en périmètre des bordures du PPRT ; je vous passe les détails techniques, ils sont dans le rapport.

La mairie propose de délivrer un avis favorable mais, avec un certain nombre de réserves :

- Vérifier que le site n'est pas situé dans le PPRT.
- Analyser les effets missiles liés aux risques d'explosion.
- Etudier le bilan coûts/avantages de la mise en place de mesures supplémentaires (filtres à taux de réduction de 99,95%).

- Préciser les dispositions de fonctionnement de la chaufferie en cas de pics de pollution particulaire.
- Prendre en compte dans le cadre du plan de gestion des terres et plus particulièrement dans l'évaluation des risques sanitaires.
- Rechercher les indices de contamination de la nappe liée aux activités antérieures.
- Protéger les bâtiments et les équipements des remontées de nappe et des débordements de réseaux.
- Justifier l'impact quantitatif des prélèvements d'eau dans la nappe.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport sous toutes les réserves ci-dessus.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27 - Signature de la convention financière entre la ville de Lyon et le SYTRAL relative aux modifications du gymnase Nelson Paillou pour le passage du tramway T6. - Direction Déplacements Urbains.

Rapporteur : Sarah PEILLON

Mme PEILLON : On ne présente plus le projet du Tramway T6 ; ce projet prévu au plan de mandat du SYTRAL mais aussi au SCOT et au PDU, est une ligne que l'on prévoit d'ouvrir en 2019 d'une longueur de 6,7 km qui prévoit de relier Gerland via Debourg aux hôpitaux Est. Elle proposera 14 stations.

C'est ce qu'on appelle une ligne de rocade puisqu'elle permet d'aller d'un quartier à l'autre, sans passer par le centre ville.

Elle proposera un certain nombre de correspondances avec le Métro B et T1 à Debourg, Métro D à Mermoz-Pinel, le Tramway T4 au niveau du boulevard des Etats-Unis et les Tramway T2 et T5 au niveau de l'avenue Franklin Roosevelt.

En sa qualité d'autorité organisatrice des transports, le SYTRAL assurera la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de cette opération ; cette ligne desservira le 3^e, le 7^e, le 8^e arrondissement de Lyon ainsi que Bron et Vénissieux et elle doit emprunter l'avenue Francis de Pressensé en limite des communes de Lyon 8^e et de Vénissieux. Même si ce dont je vais vous parler ne concerne pas le 7^e, nous devons nous prononcer parce que notre arrondissement est concerné par le passage de cette ligne de Tramway.

En ce qui concerne l'avenue Francis de Pressensé, elle n'est pas assez large pour maintenir les fonctions actuelles, c'est-à-dire la circulation des véhicules, le stationnement, les trottoirs et d'y ajouter ensuite les besoins de la future plateforme de tramway et l'aménagement cyclable prévu tout au long de cette ligne. Il est donc nécessaire d'élargir cette avenue à l'Est de la voie sur la commune de Lyon justement.

Il s'avère que par bail emphytéotique conclu en mai 1998, la Communauté Urbaine de Lyon a mis à disposition de la ville de Lyon, le terrain du gymnase Nelson Paillou qui est situé 23 avenue de Pressensé à Lyon 8^e pour une durée de 99 ans à compter du 1^{er} janvier 1993.

La construction de cette nouvelle infrastructure nécessite de reculer la limite de propriété et de la parcelle appartenant à la Métropole. La Métropole et la Ville ont décidé de signer un avenant à ce contrat, ayant pour objet de réduire l'assiette du bail en notant la parcelle indispensable à l'aménagement du tracé du tramway.

Je vous laisserai regarder en détail les modalités de prise en charge financière des différents travaux.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Nous en avons terminé avec l'ordre du jour, y-a-t-il des questions ?

M. GEOURJON : Juste une question en forme d'étonnement. Au prochain conseil municipal, il y a une série de rapport qui s'intitule « inventaire des équipements de proximité dont la gestion est transférée au conseil d'arrondissement de la mairie du 1^{er}, 2^e, 3^e, etc.

Puisque ce sont des rapports où l'on parle de proximité transférée aux mairies d'arrondissement, je trouve regrettable que ces équipements de proximité ne soient pas débattus en mairie d'arrondissement, ça démontre le peu d'intérêt qu'a le maire de Lyon vis-à-vis de la proximité, des débats qui ont lieu dans les arrondissements.

Mme LA MAIRE : Cette question a été examinée entre le maire de Lyon et les maires d'arrondissements. Le maire de Lyon se préoccupe de l'avis des maires d'arrondissements et c'est une question qui a été, vous le savez, retirée de l'ordre du jour des conseils d'arrondissements ; elle ne sera examinée dans aucun conseil d'arrondissement.

M. CHARLES : *Je tiens à m'excuser auprès de Monsieur GEOURJON pour la confusion que j'ai faite tout à l'heure mais je suis un peu perdu surtout depuis que j'ai appris que Michel MERCIER a parrainé Monsieur MACRON. J'avoue que c'est encore une confusion plus importante dans ma tête.*

Pour votre question, il y a seulement un texte qui a été modifié, la loi PML mais en réalité, dans aucune des mairies, que ce soit Paris, Marseille ou Lyon, elle n'est appliquée parce qu'il n'y a pas les services en mairie d'arrondissement qui correspondent au texte de la loi.

J'ai partagé dans d'autres conseils, le souhait avec Christophe GEOURJON, de voir l'organisation administrative de la Métropole renforcée avec les mairies d'arrondissement. On s'attaque aux détails alors qu'il faut s'attaquer au fond qui est de faire des mairies d'arrondissement, de véritables mairies de proximité, dotées de vrais moyens.

Les équipements transférés sont vraiment l'arbre qui cache la forêt.

Mme LA MAIRE : *Pour cela, il faudrait modifier la loi et ce n'est pas ici que cela se fera. Je vous souhaite à tous une bonne soirée.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h50.